

CONTRAT DE MAINTENANCE D'UN SITE WEB

ENTRE:
.....
.....
(ci-après appelé(e) "le client")

01

ET:
.....
.....
(ci-après appelé(e) "le webmestre")
(le client et le webmestre ci-après collectivement appelés "les parties")

PRÉAMBULE

CONSIDÉRANT QUE le client désire confier la maintenance de son site Web au webmestre;

CONSIDÉRANT QUE le webmestre accepte de fournir au client les services de maintenance du site Web et divers autres services ci-après décrits, moyennant bonne et valable considération;

CONSIDÉRANT QUE les parties désirent confirmer leur entente par écrit;

CONSIDÉRANT QUE les parties ont la capacité et la qualité d'exercer tous les droits requis pour la conclusion et l'exécution de l'entente constatée dans le présent contrat;

EN CONSÉQUENCE DE CE QUI PRÉCÈDE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT:

1.00 PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent contrat.

2.00 OBJET

02

2.01 Services

Le webmestre s'engage envers le client à fournir les services suivants (ci-après appelés "les services"):

- a) procéder à la maintenance du site Web du client (ci-après appelé "le site Web") en fonction des spécifications qui se trouvent en annexe "....." du présent contrat (ci-après appelées "les spécifications"), y incluant, non limitativement:
 - la mise à jour du site Web, y incluant la mise à jour:
 - des informations requise par le client;
 - des liens hypertexte et de courrier électronique;
 - des coordonnées du client;
 - des bases de données;

client	webmestre

- la vérification du bon fonctionnement des composantes logicielles;
 - la vérification de l'architecture d'information du site Web;
 - l'installation des pages Web, nouvelles ou modifiées;
 - l'installation des éléments graphiques, nouveaux ou modifiés;
 - l'installation des composantes logicielles, nouvelles ou modifiées, sujette toutefois aux règles d'hébergement du serveur Web;
 - les corrections mineures d'orthographe sur toute page Web;
 - l'installation d'annonces publicitaires;
- b) répondre rapidement et efficacement aux demandes d'information des internautes ou, s'il y a lieu, les acheminer sans délai au client;
- c) effectuer la sauvegarde des éléments du site Web, conservée sur support approprié en lieu sûr;
- d) recueillir les statistiques de fréquentation du site Web;
- e) fournir au client ou aux employés désignés par celui-ci la formation indiquée dans les spécifications;
- f) fournir au client un ou plusieurs rapports de maintenance, conformément aux spécifications.

3.00 CONSIDÉRATION

03 3.01 Prix

En considération de la fourniture des services de maintenance et autres services, le client doit payer au webmestre le prix indiqué dans les spécifications, plus toutes les taxes applicables.

3.02 Facturation

Toute facture du webmestre est envoyée au client à l'adresse indiquée dans les spécifications ou à toute autre adresse que le client peut communiquer au webmestre après la signature du présent contrat.

04 3.03 Termes et conditions de paiement

Le prix est payable par le client au webmestre selon les termes et conditions de paiement indiqués dans les spécifications.

4.00 DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

4.01 Représentants des parties

Chacune des parties reconnaît que la personne qu'elle désigne dans les spécifications (ou tout(e) remplaçant(e) de la personne désignée, après avis en ce sens donné à l'autre partie) la représente et a toute autorité pour poser les actes, prendre les décisions et donner les autorisations requises relativement à l'exécution du présent contrat.

4.02 Obligations du client

Le client s'engage et s'oblige envers le webmestre à ce qui suit:

- a) Le client doit fournir au webmestre l'accès au serveur Web (ou à la zone appropriée de celui-ci), afin que le webmestre puisse procéder à la maintenance du site Web;
- b) Les éléments du site Web doivent respecter toutes les lois et tous les règlements applicables, y incluant, mais non limitativement, les lois et règlements concernant la propriété intellectuelle, la publicité, les concours publicitaires, la protection des consommateurs, la protection des renseignements personnels et la protection des mineurs;

client	webmestre